

CONTRAT LOCATION SALLE DES FÊTES

Je soussigné

Nom : Prénom :

Association (fonction) :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville :

Tél : [][][][][][][][][][][][][][][][][] [][][][][][][][][][][][][][][][][]

Mail :@.....

Occupera la salle des fêtes

du2016 à [][] h [][]

au2016 à [][] h [][]

PROTOCOLE

Un état des lieux et inventaire des matériels mis à disposition est effectué entre le locataire et le représentant de la Mairie :

- Avant utilisation, lors de la remise des clefs au locataire
- A la fin de la location, lors de la remise des clefs au représentant de la Mairie

TARIFS DE LOCATION <small>(délibérations conseil municipal 25 septembre 2014 et 19 janvier 2016)</small>	½ journée (sans repas)	1 journée	2 journées	Cautions	
	50% versés en arrhes - Solde versé lors remise des clefs			location	ménage
Locataire domicilié à Sainte-Thorette	50€	100€	170€	500€	50€
Personne extérieure	85€	170€	240€		
Gratuit Association locale					
Chauffage Période du 1 ^{er} novembre au 30 avril	10€	20€	40€		

Caution restituée, si aucun dégât, de fait du locataire, n'est constaté, et si l'état de propreté des locaux a été respecté.

Montant total location :€

DOCUMENTS À FOURNIR

- Chèques à l'ordre du Centre des Finances publiques :
 - de réservation : arrhes 50 % du montant du tarif de la location
 - de caution location
 - de caution ménage
- Attestation d'assurance couvrant risque inhérent à la location

La réservation devient effective à la signature du contrat de location et du règlement intérieur.

Fait à Sainte-Thorette

Le2016

Signature précédée par la mention «lu et approuvé, bon pour accord dans les termes ci-dessus»

Le locataire

Monsieur Le Maire
Alain DOS REIS